

MANUEL DE VOL

DE L'AVION

REIMS/CESSNA F 172 N

Constructeur : REIMS AVIATION
Aérodrome de REIMS PRUNAY
B.P. 2745
51062 REIMS CEDEX FRANCE

Certificat de type n° 25

Numéro de série :

Immatriculation :

Sections : 2 - 3 - 5

Pages : 2.1 à 2.7
3.1 à 3.7
5.1 à 5.3



Cet avion doit être utilisé en respectant les "limites d'emploi" spécifiées dans le présent manuel de vol.

CE DOCUMENT DOIT SE TROUVER EN PERMANENCE DANS
L'AVION.

D 1109-13 FR

A partir du n° 1515.

TABLE DES MATIERES

- Page de garde approuvée DGAC	0,1
- Table des matières	0,2 et 0,3
- Mise à jour	0,4
SECTION 1 - GENERALITES	
- Documents de bord	1,1
- Plan 3 vues	1,2
- Caractéristiques dimensionnelles	1,3 à 1,5
- Tableau de bord	1,6 et 1,7
- Circuit carburant	1,8 et 1,9
- Installation électrique	1,10 à 1,15
- Commande des volets hypersustentateurs	1,15
- Chauffage cabine et aération	1,16
- Frein de parking	1,16
- Avertisseur de décrochage	1,16
SECTION 2 - LIMITES D'EMPLOI	
- Bases de certification	2,1
- Limitations cellule	2,1 et 2,2
- Manoeuvres autorisées	2,3
- Limitations moteur et instruments	2,3 et 2,4
- Plaquettes	2,5 à 2,7
SECTION 3 - PROCEDURES D'URGENCE	
- Pannes moteur	3,1 et 3,2
- Incendies	3,2 à 3,4
- Mauvais fonctionnement du circuit électrique	3,4
- Vol dans des conditions de givrage	3,4 et 3,5
- Vrille involontaire	3,5
- Sortie d'un piqué en spirale	3,5 et 3,6
- Incident d'atterrissage	3,6
- Atterrissage forcé	3,6 et 3,7
- Amerrissage forcé	3,7 et 3,8

SECTION 4 - VERIFICATIONS ET PROCEDURES NORMALES

- Chargement et centrage	4.2 à 4.6
- Vérifications extérieures	4.7 à 4.9
- Vérifications avant et pendant le vol	4.10 à 4.14
- Procédures d'utilisation	4.15 à 4.23
- Fonctionnement irrégulier du moteur	4.23 à 4.25
- Utilisation particulière	4.25 à 4.27



SECTION 5 - PERFORMANCES

- Avertissement	5.1
- Limitation de décollage et d'atterrissage par vent de travers	5.1
- Tableau de correction anémométrique	5.2
- Vitesse de décrochage	5.3
- Caractéristiques et performances	5.4 et 5.5
- Distance de décollage	5.6 à 5.8
- Taux de montée maximum	5.9 et 5.10
- Performances de croisière	5.12 et 5.13
- Distance franchissable et autonomie	5.14 à 5.17
- Distance d'atterrissage	5.18
- Distance maximale de plané	5.19

SECTION 6 - APPENDICES

- Entretien courant	6.0.1 à 6.0.4
- Maintenance	6.0.5 à 6.0.7
- Systèmes optionnels	6.1.0 et la suite

LISTE DES MISES A JOUR

Edition n°	Pages révisées	Nature des amendements	Approbation S.G.A.C.	
			Date	Visa
1	/	Document d'origine.	27.10.76	
2	0.4 6-1.0 (suite) 6-16.1 à 6-16.36	Insertion de l'option hydra-vion.	11.05.77	
3	0.2 à 0.4 1.1, 1.4, 1.6 1.7, 1.10 à 1.16 2.1, 2.2, 2.6 3.1 à 3.8 4.1, 4.6, 4.8 4.10 à 4.27 5.4 et 5.5 6.2.1, 6.7.2 et 6.7.3	Modèle 1978. A partir de l'avion n° 1640.	08.09.77	